

## INFORMATIONS concernant les résultats DE Licence 1 - Session de MAI 2017

- 1) Pour prendre connaissance des résultats,
- 2) Etudiants admis en juin,
- 3) Etudiants ajournés ou défaillants en juin,
- 4) Consultation des copies d'examen de mai 2017

### 1) POUR PRENDRE CONNAISSANCE DES RESULTATS :

Les étudiants de toutes les universités devront se rendre sur le site :  
<http://ent.univ-paris1.fr>

Dans l'onglet « Scolarité », sélectionner « Mon dossier étudiant ».

Plusieurs volets sont consultables : Etat civil, adresses, historique de mes inscriptions à Paris 1, calendrier des examens, **notes et résultats**.

Adresse directe : <http://ent.univ-paris1.fr/resultats>

**Un relevé de notes sera envoyé avant fin juillet à tous les étudiants qui se sont présentés à la session de mai. Aucun duplicata ne sera délivré.**  
Veillez prendre la précaution de faire des photocopies.

### 2) ETUDIANTS ADMIS

#### Inscriptions administratives en Licence 2 au Cavej

Etudiants rattachés à Paris 1 : réinscription sur le site :  
<http://reins.univ-paris1.fr> à partir du 13 juillet.

Etudiants rattachés aux Universités **PARIS 5, PARIS 11, PARIS 13 et VERSAILLES ST QUENTIN :**

Prendre contact avec les inscriptions administratives de ces universités en septembre lorsqu'elles auront pris connaissance des procès-verbaux des résultats.

### **3) ETUDIANTS AJOURNES OU DEFAILLANTS A LA SESSION DE MAI**

***Rappel du règlement de l'examen : ATTENTION !!!***

- **Les notes inférieures à la moyenne doivent être obligatoirement repassées au rattrapage** (sauf si elles ont été validées dès juin dans une unité d'enseignements ou dans un semestre).
- Toute **note égale ou supérieure à la moyenne** est **conservée** pour la session de rattrapage
- Toute **unité** d'enseignement **validée** est conservée dans son ensemble pour la session de rattrapage.
- Tout **semestre validé** est **conservé** dans son ensemble pour la session de rattrapage.

Les étudiants ajournés ou défaillants à la session de mai, rattachés à Paris 1 ne pourront se réinscrire administrativement **que fin octobre, après la proclamation des résultats de la session de rattrapage.**

### **4) CONSULTATION DES COPIES :**

***Vendredi 30 juin 2017 de 10H00 à 12H00:  
Droit civil et Droit constitutionnel***

### **Dates de la session de rattrapage**

Il n'y aura pas d'envoi de convocation, elle sera prochainement sur le site du Cavej « e-cavej.org ».

Paris, le 6 juin 2017  
Secrétariat de licence 1